JP PARTN'AIR - 3 rue du Grand Puits 95380 Villeron
Tél : 01 34 47 16 16 • SIRET :524 956 786 00031 • APE :7022Z

SST_Sauveteur Secouriste du Travail - Formation initiale
PROGRAMME DE FORMATION

La formation présentielle (ou en classe virtuelle) peut débuter après validation du dossier d'inscription par nos services. Un délai de 4 jours est préconisé pour le traitement de votre demande.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident. De plus, dans le respect de l'organisation interne et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, il met en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire ou apprenti des structures publiques ou privées
Préconisé par les CARSAT pour tous les acteurs des structures publiques ou privées (15 à 20% de l'effectif formé)
Obligatoire pour tous les ateliers, chantiers mobiles/fixes où sont réalisés des travaux dangereux pour plus de 15 jours (Effectif ≥ 20 personnes) - Article R 4224-15 du Code du Travail
Équivalence au PSC1 « Prévention Secours Civique de Niveau 1 » - Arrêté du 05/12/2002 du ministère de l'intérieur

PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire
Recyclage : Obligatoire tous les 2 ans - Durée MAC SST : 7 heures

DESCRIPTION / CONTENU

Rôle de SST dans la prévention des risques de l'entreprise
Les principaux indicateurs de santé au travail dans la profession ; Connaitre son rôle de SST et le cadre juridique de son intervention

Réaliser une protection adaptée
Reconnaître les dangers persistants éventuels ; Supprimer, isoler ces dangers, ou soustraire la victime

Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail
Repérer les dangers en situation de travail, identifier les personnes exposées ainsi que les phénomènes déclencheurs ; Supprimer ces dangers dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

Informer les personnes chargées de prévention des situations dangereuses repérées

Examiner la (les) victime(s) et faire **alerter**
Déterminer l'état de la victime en vue de réaliser des gestes d'urgence adaptés et alerter les secours spécialisés en articulant son action si nécessaire avec celle d'un service de sécurité.

Effectuer les gestes de secours adaptés pour une victime qui :
Saigne abondamment (L'hémorragie) ; S'étouffe totalement ou partiellement ; Fait un malaise ; Présente une brûlure ; Présente un traumatisme, une fracture ; Présente une plaie ; Ne répond plus, mais respire encore ; Est en arrêt cardiaque (utilisation du défibrillateur automatique)

DURÉE
14h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Formation en langue française alternant apports théoriques et exposés interactifs
Approche interactive, jeux de rôle, études de cas, débriefing en groupe Partage d'expériences entre participants
Analyses de cas généraux ou spécifiques à l'entreprise (communication au préalable)
Adaptation à l'entreprise
• Après consultation de la médecine du travail, des gestes de secours ou conduites à tenir spécifiques peuvent être ajoutés,
• En fonction des risques liés à l'activité des participants et sur demande de l'employeur ou des acteurs de prévention, un module spécifique peut être ajouté à la formation (ex : travail en hauteur, risque routier, risque chimique, TMS, risques psychosociaux ...).

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES
Projection de diaporamas, mise en situation, entretien avec le formateur
Livret de formation transmis par le formateur

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI
Évaluation en cours et en fin de session :
- Formative (QCM, apprentissage, questionnements, reformulations)
- Sommative et certificative (Mises en situation, questionnement et/ou entretien avec le formateur).
Certificat SST délivré après validation de la formation
Enregistrement des participants sur le logiciel de gestion du dispositif SST (FORPREV) de l'INRS
Grilles individuelles d'évaluation et de suivi du SST, feuilles d'évaluation formative archivées et disponibles sur demande.

En cas d'échec aux épreuves certificatives, une attestation de compétences « Initiation aux premiers secours et à la prévention » est remise au participant en lieu et place du certificat SST et de son attestation de réussite.

Formateur certifié par l'INRS, à jour de ses formations continues et expérimenté.
Formation organisée en partenariat avec un organisme de formation partenaire, habilité par l'INRS

INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande de modalité et d'accès à la formation, merci de nous contacter à : contact@jp-partnair.fr . Nous vous répondrons sous 24H.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

**modalités à préciser selon le type de handicap*

Référent Handicap : Charlène THÉRAULT – 06.74.68.16.11 – charlene.therault@jp-partnair.fr

MISE A JOUR

03/11/26

SST MAC _ Sauveteur Secouriste du Travail
Maintien Actualisation des Compétences
PROGRAMME DE FORMATION

La formation présentielle (ou en classe virtuelle) peut débuter après validation du dossier d'inscription par nos services. Un délai de 4 jours est préconisé pour le traitement de votre demande.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident. De plus, dans le respect de l'organisation interne et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, il met en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire ou apprenti des structures publiques ou privées
Préconisé par les CARSAT pour tous les acteurs des structures publiques ou privées (15 à 20% de l'effectif formé)
Obligatoire pour tous les ateliers, chantiers mobiles/fixes où sont réalisés des travaux dangereux pour plus de 15 jours (Effectif ≥ 20 personnes) - Article R 4224-15 du Code du Travail
Équivalence au PSC1 « Prévention Secours Civique de Niveau 1 » - Arrêté du 05/12/2002 du ministère de l'intérieur

PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire
Il faut avoir suivi la formation initiale au préalable

DESCRIPTION / CONTENU

Rappel du rôle de SST dans la prévention des risques de l'entreprise
Les principaux indicateurs de santé au travail dans la profession ; Connaitre son rôle de SST et le cadre juridique de son intervention

Réaliser une protection adaptée
Reconnaître les dangers persistants éventuels ; Supprimer, isoler ces dangers, ou soustraire la victime

Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail
Repérer les dangers en situation de travail, identifier les personnes exposées ainsi que les phénomènes déclencheurs ; Supprimer ces dangers dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

Informer les personnes chargées de prévention des situations dangereuses repérées

Examiner la (les) victime(s) et faire **alerter**
Déterminer l'état de la victime en vue de réaliser des gestes d'urgence adaptés et alerter les secours spécialisés en articulant son action si nécessaire avec celle d'un service de sécurité.

Effectuer les gestes de secours adaptés pour une victime qui :
Saigne abondamment (L'hémorragie) ; S'étouffe totalement ou partiellement ; Fait un malaise ; Présente une brûlure ; Présente un traumatisme, une fracture ; Présente une plaie ; Ne répond plus, mais respire encore ; Est en arrêt cardiaque (utilisation du défibrillateur automatique)

DURÉE
7h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Formation en langue française alternant apports théoriques et exposés interactifs
Approche interactive, jeux de rôle, études de cas, débriefing en groupe Partage d'expériences entre participants
Analyses de cas généraux ou spécifiques à l'entreprise (communication au préalable)
Adaptation à l'entreprise
• Après consultation de la médecine du travail, des gestes de secours ou conduites à tenir spécifiques peuvent être ajoutés,
• En fonction des risques liés à l'activité des participants et sur demande de l'employeur ou des acteurs de prévention, un module spécifique peut être ajouté à la formation (ex : travail en hauteur, risque routier, risque chimique, TMS, risques psychosociaux ...).

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES
Projection de diaporamas, mise en situation, entretien avec le formateur
Livret de formation transmis par le formateur

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI
Évaluation en cours et en fin de session :
- Formative (QCM, apprentissage, questionnements, reformulations)
- Sommative et certificative (Mises en situation, questionnement et/ou entretien avec le formateur).
Certificat SST délivré après validation de la formation
Enregistrement des participants sur le logiciel de gestion du dispositif SST (FORPREV) de l'INRS
Grilles individuelles d'évaluation et de suivi du SST, feuilles d'évaluation formative archivées et disponibles sur demande.

En cas d'échec aux épreuves certificatives, une attestation de compétences « Initiation aux premiers secours et à la prévention » est remise au participant en lieu et place du certificat SST et de son attestation de réussite.

Formateur certifié par l'INRS, à jour de ses formations continues et expérimenté.
Formation organisée en partenariat avec un organisme de formation partenaire, habilité par l'INRS

INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande de modalité et d'accès à la formation, merci de nous contacter à : contact@jp-partnair.fr . Nous vous répondrons sous 24H.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

**modalités à préciser selon le type de handicap*

Référent Handicap : Charlène THÉRAULT – 06.74.68.16.11 – charlene.therault@jp-partnair.fr

MISE A JOUR

03/11/26